



Non à la déréglementation : carton rouge au Président de la République !

Lors du Sommet Choose France, le président Macron a annoncé souhaiter la suppression pure et simple de la directive sur le devoir de vigilance. Au même moment, la Confédération Européenne des Syndicats et ses affiliés, dont l'ensemble des organisations syndicales signataires, mettent un carton rouge à la Commission européenne pour la poursuite de son agenda sur la déréglementation, et en premier lieu ses paquets omnibus. La directive sur le devoir de vigilance était née de la volonté de ne pas voir se réitérer le drame du Rana Plaza, de concrétiser les droits humains tout au long de la chaîne d'approvisionnement, d'en finir avec la destruction des écosystèmes, de lutter contre le travail des enfants et le travail forcé, et de laisser les communautés libres de décider du devenir de leur territoire.

Déjà engagée dans l'affaiblissement initial de la directive de l'UE sur le devoir de vigilance, la France va aujourd'hui plus loin, alors que le report de la transposition de la directive a été actée pour satisfaire les exigences du patronat européen et français. Pour les organisations syndicales signataires, l'action de la France contre la directive de l'UE sur le devoir de vigilance va à l'encontre des précédents engagements de la France pour la responsabilisation des chaînes de valeurs et pour assurer une diffusion et une défense plus large des droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs à travers le globe.

Pire, cette action contre la directive de l'UE risque d'affaiblir la législation française en matière de devoir de vigilance dont l'effectivité est sensiblement renforcée par des initiatives au niveau de l'Union Européenne, à travers cette directive, ou au niveau international, à travers les négociations en cours au sein des Nations-Unies sur un traité contraignant sur les multinationales et les droits de l'Homme.

Les organisations syndicales signataires demandent *a contrario* d'impliquer au plus vite les organisations syndicales dans le cadre de la transposition de la directive de l'UE sur le devoir de vigilance malgré le retard acté au niveau de l'UE.

A deux semaines de la Conférence internationale du Travail et alors que le président français souhaite jouer un rôle actif dans l'édification d'un nouvel ordre mondial, supprimer un texte multilatéral qui régule la domination des multinationales est un contresens historique.

Les organisations syndicales signataires répètent que simplification ne doit pas rimer avec déréglementation et c'est pourquoi elles adressent aujourd'hui au Président de la République un carton rouge !

Belgrade, le 20 mai 2025